



## Mandat de réalisation d'illustrations nature dans la région genevoise

### Programme et cahier des charges

1 avril 2014

A compléter par le candidat :

Nom du bureau responsable de l'offre :

.....

Nom et prénom de la personne responsable de l'offre :

.....

Adresse complète :

.....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Date : .....

Signature(s) :

## TABLE DES MATIÈRES

### 1. PREAMBULE

|     |                                   |   |
|-----|-----------------------------------|---|
| 1.1 | PRESENTATION DE L'OBJET DU MANDAT | 3 |
| 1.2 | CONTEXTE                          | 3 |
| 1.3 | APTITUDES / COMPETENCES REQUISES  | 3 |

### 2. INFORMATIONS GENERALES

|     |   |   |
|-----|---|---|
| 2.1 | NOM ET ADRESSE DE L'ADJUDICATEUR              | 4 |
| 2.2 | NATURE ET IMPORTANCE DU MARCHÉ                | 4 |
| 2.3 | DETAILS DES PRESTATIONS ATTENDUES / PROGRAMME | 4 |
| 2.4 | DELAIS  | 6 |

### 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

|      |   |   |
|------|---|---|
| 3.1  | DELAIS POUR LA REMISE DES OFFRES                                | 7 |
| 3.2  | DOCUMENTS POUR SOUMISSIONNER                                    | 7 |
| 3.3  | PRESENTATION DE L'OFFRE   | 7 |
| 3.4  | RECEVABILITE DE L'OFFRE   | 7 |
| 3.5  | MOTIFS D'EXCLUSION  | 7 |
| 3.6  | CONFLIT D'INTERET   | 8 |
| 3.7  | PREIMPLICATION  | 8 |
| 3.8  | LANGUE OFFICIELLE DE LA PROCEDURE ET POUR L'EXECUTION DU MARCHÉ | 8 |
| 3.9  | DEVISE MONETAIRE APPLICABLE                                     | 8 |
| 3.10 | PROPRIETE ET CONFIDENTIALITE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS      | 8 |
| 3.11 | DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE                                    | 8 |
| 3.12 | VARIANTE D'OFFRE  | 8 |
| 3.13 | INDEMNISATION   | 8 |

### 4. EXIGENCES ADMINISTRATIVES DE LA PROCEDURE

|      |   |    |
|------|---|----|
| 4.1  | BASES LEGALES   | 9  |
| 4.2  | ENGAGEMENTS DE L'ADJUDICATEUR                           | 9  |
| 4.3  | DELAIS POUR LES QUESTIONS                               | 9  |
| 4.4  | OUVERTURE DES OFFRES                                    | 9  |
| 4.5  | AUDITION DES CANDIDATS                                  | 9  |
| 4.6  | CRITERES D'ADJUDICATION                                 | 10 |
| 4.7  | EVALUATION DES OFFRES                                   | 10 |
| 4.8  | NOTATION DU PRIX  | 10 |
| 4.9  | COMITE D'EVALUATION                                     | 10 |
| 4.10 | CONTROLE DE L'OFFRE                                     | 10 |
| 4.11 | DECISION D'ADJUDICATION                                 | 11 |
| 4.12 | VOIES DE RECOURS  | 11 |
| 4.13 | SIGNATURE DU CONTRAT SUITE A LA DECISION D'ADJUDICATION | 11 |

### 5. ANNEXES

## 1. PREAMBULE

### 1.1 PRESENTATION DE L'OBJET DU MANDAT

---

Les réserves genevoises regroupent les réserves forestières et les réserves naturelles, ces dernières sont dénommées sous le terme générique de «réserves» dans ce document. Les réserves sont des zones protégées de manière durable en vertu du droit cantonal. Elles servent de refuge à la grande majorité des espèces animales et végétales et abritent des biotopes uniques et irremplaçables.

Certaines réserves bénéficient d'infrastructures d'accueil du public.

Suite à une redéfinition des réserves et une modification de leurs toponymes, la direction générale de la nature et du paysage (DGNP) développe une nouvelle signalisation contemporaine, attrayante et homogène pour l'ensemble de ces réserves. Le nouveau concept de signalisation permet de mettre les réserves en adéquation avec la législation les protégeant (LPMNS; RPPMF; LForêts; RForêts).

Afin que cette signalisation soit en cohérence avec les milieux naturels, il est prévu d'intégrer dans les nouveaux panneaux des illustrations de milieux et/ou d'espèce naturels.

**L'objectif du présent appel d'offres est d'attribuer un mandat pour la réalisation de tout ou partie de ces illustrations nature qui s'intégreront dans le concept global de signalisation.**

### 1.2 CONTEXTE

---

Art. 23 Signalisation

Règlement de la loi L 4 05.11 sur la protection du paysage, des milieux naturels et de la flore (RPPMF) définit dans son article 23:

*"Afin d'informer le public et de prévenir les atteintes, une signalisation adéquate et intégrée au site est mise en place sur le terrain pour indiquer le périmètre des réserves naturelles et les restrictions les concernant."*

*Règlement d'application M 5 10.01 de la loi sur les forêts (RForêts) définit dans son article 21 al. 5 "Restrictions": "Ces mesures font l'objet d'une information au public".*

Chargée de cette mission la DGNP a développé un nouveau concept de signalisation pour offrir au public une information sur les périmètres des réserves et sur les richesses naturelles qu'elles abritent.

Ce nouveau concept hiérarchise les panneaux dans les réserves selon 5 types: A, B, C, D et E.

Seuls les panneaux des types dits C, D et E sont considérés par cet appel d'offres.

Les panneaux de type C et D, d'une dimension de 200 par 100 cm, comportent des informations précises et ludiques sur les réserves ils comprennent des informations spécifiques liées au lieu. Les panneaux de type "E" sont prévu en A3 (29,7 X 21 cm) déclinable proportionnellement jusqu'à 200 cm de large.

Un bureau de graphisme a été mandaté en début d'année 2013 afin de développer une ligne graphique pour les panneaux d'information, dans le but de re-baliser de manière homogène l'ensemble des réserves.

### 1.3 APTITUDES / COMPETENCES REQUISES

---

La procédure est ouverte à tous les illustrateurs indépendants établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, qui offre la réciprocité aux mandataires suisses.

Le mandataire doit offrir les compétences et l'expérience nécessaire pour la réalisation du marché concerné (dessin d'illustrations nature).

Les compétences requises sont la capacité à produire des illustrations permettant de présenter des espèces animales, végétales, des paysages, des détails (par exemple mousses sur un tronc, bois mort, variation du niveau de l'eau d'un étang, etc.), des éléments de l'aménagement ou de la gestion de la réserve, ainsi que de la dynamique naturelle et de l'évolution, avec des illustrations en couleur ou au trait, pouvant être modifiées si des adaptations sont requises.

Le mandataire possèdera un savoir-faire propre et de la créativité. Il fera preuve de flexibilité et aura la capacité à travailler en équipe, en collaboration étroite avec les différents acteurs (spécialistes, responsables du projet, graphiste).

L'acceptation et le respect du cahier des charges par le mandataire et l'ensemble de ses éventuels associés et/ou partenaires pour le présent appel d'offres font partie intégrante des conditions de participation à ce dernier. Ils confirmeront leur engagement à cet égard par leurs signatures apposées en page 1 du présent document.

## 2. INFORMATIONS GENERALES

### 2.1 NOM ET ADRESSE DE L'ADJUDICATEUR

---

Adjudicateur:

Direction générale de la nature et du paysage (DGNP)  
Service des activités de plein air  
Rue des Battoirs 7  
1205 Genève

e-mail : [info@midarchitecture.ch](mailto:info@midarchitecture.ch)

Tel: 022 388 55 43

L'organisation technique de la procédure est assurée par MIDarchitecture, en qualité d'assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

L'adresse du secrétariat du concours est celle de l'adjudicateur.

Le secrétariat n'est disponible que pour les modalités liées à l'inscription pour le concours. Les questions liées au déroulement de l'appel d'offre ne sont traitées que dans le cadre prévu par la procédure. Le secrétariat ne répond pas aux questions par appel téléphonique.

### 2.2 NATURE ET IMPORTANCE DU MARCHE

---

La DGNP souhaite mandater un ou plusieurs bureaux pour la réalisation d'illustrations nature pour 17 réserves du Canton. Soit un total d'environ 393 illustrations, le travail est réparti en trois lots correspondant à des réserves différentes:

**Lot 1:** Champagne

**Lot 2:** Lac - Drize

**Lot 3:** Rive droite

Les offres partielles sont admises, les candidats sont libres de rendre des offres pour un ou la totalité des lots. A chaque lot correspondra **une offre différenciée**, qui sera jugée pour elle-même.

### 2.3 DETAILS DES PRESTATIONS ATTENDUES / PROGRAMME

---

**Coût estimé:**

Le montant total estimé pour les honoraires des 3 lots est compris entre 145'000 et 167'000.- CHF HT.

**Détails des prestations attendues:**

Le mandataire s'engage à réaliser l'ensemble des illustrations nature du lot concerné, une liste des illustrations attendues pour chaque lot sera transmise aux mandataires pour l'exécution du mandat (sur le modèle *annexe01\_tableau-contenu.pdf*). Le MO attend du mandataire de la disponibilité et des compétences pour travailler de manière itérative avec les services du Canton et le graphiste qui utilisera les illustrations (plusieurs séances de coordination).

Les éventuelles prestations supplémentaires devront être sollicitées par écrit au maître d'ouvrage, qui manifestera aussi, en cas d'accord, sa décision par écrit. Chaque lot comprend des illustrations au format A4 (grandes) et des illustrations plus petites (10 X 15 cm). Les grandes illustrations seront transmises en situation (pas détournées).

Le MO se garde la possibilité de préciser ses attentes sur le choix des objets ou animaux à représenter. Chaque dessin final sera validé par la DGNP.

Le mandataire dispose d'une disponibilité au deuxième semestre de 2014, et s'engage à poursuivre le mandat sur une durée de 2 ans pour les lots 1 et 2, le lot 3 est prévu sur 2015 et 2016.

Chaque lot est composé d'une série de panneaux comprenant des illustrations aux formats divers. L'annexe 3 donne un exemple du type de commande qu'envisage la DGNP pour les illustrations nature. Le graphisme des panneaux C, D tiennent compte des orientations de la planche annexée (*annexe02-calibrage-graphisme-panneauxCDE*).

La plupart des images seront utilisées en format relativement petit et nécessitent par conséquent une épaisseur de trait adaptée à leur lisibilité. Le candidat doit considérer dans son offre le nombre total d'illustrations défini ci-après, les formats pourront encore être légèrement modifiés.

#### Définition des panneaux:

Panneau de type "C" / Réserve / normalement 15 illustrations, soit en principe :

- Une grande illustration placée obligatoirement dans la partie supérieure du panneau (format env. A4)
- Cinq illustrations en situation (env. 15 X 10 cm)
- Six illustrations détournées (env. 15 X 10 cm)
- Trois illustrations à définir

Panneau de type "D" / Massifs / 3 illustrations :

- Deux grandes illustrations placées dans la partie supérieure du panneau (env. A4)
- Une illustration à définir (env. 13 X 13 cm)

Panneau de type "E" / Thématiques / 3 illustrations :

- Un format ISA A3 déclinable jusqu'à 200 cm de large.

#### Définition des lots:

| LOT 1 CHAMPAGNE    |            |            |            |          |
|--------------------|------------|------------|------------|----------|
| Réserves           | Panneaux C | Panneaux D | Panneaux E | Echéance |
| Mouilles-Chatillon | 1          |            |            | 2014     |
| Moulin de Vert     | 1          |            | 2          | 2014     |
| Feuillée           | 1          |            |            | 2015     |
| Triangle Aire      | 1          |            |            | 2015     |
| Borbaz picolattes  | 1          |            |            | 2015     |
| Planfond           | 1          |            |            | 2015     |
| Laire-Chancy       | 3          | 1          |            | 2016     |
| <b>Sous total</b>  | <b>9</b>   | <b>1</b>   | <b>2</b>   |          |

  

| LOT 2 Lac-Drize:  |            |            |            |          |
|-------------------|------------|------------|------------|----------|
| Réserves          | Panneaux C | Panneaux D | Panneaux E | Echéance |
| Bois du Milly     | 2          | 1          | 2          | 2014     |
| Arales            | 1          |            | 1          | 2015     |
| Bois Vieux        |            |            | 1          | 2015     |
| Dolliets          |            |            | 1          | 2015     |
| Faverge           | 1          |            |            | 2015     |
| Feuillets         |            |            | 1          | 2015     |
| Massif Jussy      |            | 1          |            | 2015     |
| Sionnet           | 1          |            |            | 2015     |
| Rouelbeau         | 1          |            |            | 2015     |
| <b>Sous total</b> | <b>6</b>   | <b>2</b>   | <b>6</b>   |          |

| LOT 3 Rive droite: |            |            |            |          |
|--------------------|------------|------------|------------|----------|
| Réerves            | Panneaux C | Panneaux D | Panneaux E | Echéance |
| Passe de Peney     | 1          |            |            | 2015     |
| Bois du Roulave    | 1          |            | 1          | 2015     |
| Gravines           | 1          |            |            | 2015     |
| Bois de la Maille  | 1          |            |            | 2015     |
| Allondon           | 3          | 1          | 1          | 2016     |
| Teppes             | 1          |            | 2          | 2016     |
| <b>Sous total</b>  | <b>8</b>   | <b>1</b>   | <b>4</b>   |          |

#### 2.4 DELAIS

|   |                           |
|---|---------------------------|
| Publication dans la Feuille d'Avis Officielle du Canton de Genève (FAO) de l'appel de candidature.<br>Le dossier de candidature, et le cahier des charges sont téléchargeables sur le site <a href="http://www.simap.ch">www.simap.ch</a> . | Mardi 15 avril 2014       |
| Délai pour les questions  | Lundi 5 mai 2014 à 12h00  |
| Délai pour la remise des dossiers de candidature: les dossiers de candidature complets devront être en possession de l'organisateur, à son adresse selon art. 2.1. Les dossiers reçus au-delà de ce délai seront exclus du jugement.        | Mardi 3 juin 2014 à 12h00 |
| Procédure d'analyse des dossiers et sélection des concurrents.  | Du 4 juin au 11 juin 2014 |
| Courrier aux candidats non retenus. Courrier aux candidats retenus leur annonçant leur sélection.   | 13 juin 2014              |
| Premier lot d'images fournies   | Fin septembre             |
| La totalité des illustrations prévues dans le lot pour 2014   | Fin décembre              |

### 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

---

#### 3.1 DELAIS POUR LA REMISE DES OFFRES

---

Les offres doivent parvenir au plus tard le :  
**Mardi 3 juin 2014, à 12h00**

**Auprès de:**

Direction générale de la nature et du paysage  
Service des activités de plein air (SAP)  
Rue des Battoirs 7  
1205 Genève

Les attestations seront remises en même temps que les offres mais sous pli fermé séparé.

Dossier expédié par la poste : le candidat supportera à part entière les conséquences résultant d'un retard d'acheminement. En effet, tout dossier qui parviendra hors délai sera rigoureusement refusé, sans recours possible du concurrent.

#### 3.2 DOCUMENTS POUR SOUMISSIONNER

---

Pour la réalisation de tout ou partie des illustrations nature, la DGNP organise le présent appel d'offres en procédure ouverte.

Les documents à remettre pour soumissionner sont les suivants :

- Le cahier des charges, daté et signé (présent document)
- Le dossier d'appel d'offres complété, daté et signé
- Les attestations demandées dans le dossier d'appel d'offres

Les documents sont à rendre selon indications point 3.1.

#### 3.3 PRESENTATION DE L'OFFRE

---

Le soumissionnaire doit déposer son dossier sous forme papier en un exemplaire ainsi que sous forme d'un CD avec fichiers en version pdf.

Le candidat devra respecter strictement la forme et le contenu demandé par l'adjudicateur. Si un nombre de pages maximum est requis, l'adjudicateur ne prendra pas en considération les informations des pages surnuméraires. Une page A4 est considérée uniquement recto. Toutefois, si plusieurs pages A4 sont requises au maximum, les candidats peuvent les présenter recto-verso.

Tous les cartons et enveloppes contenant le dossier doivent être munis d'une étiquette portant la mention :

APPEL D'OFFRES "Illustrations pour les réserves".

#### 3.4 RECEVABILITE DE L'OFFRE

---

L'adjudicateur ne prendra en considération que les dossiers de candidature qui respectent les conditions de participation, à savoir les dossiers qui sont arrivés dans le délai imposé, dans la forme et à l'adresse fixée.

#### 3.5 MOTIFS D'EXCLUSION

---

Une fois la recevabilité de l'offre vérifiée, l'adjudicateur procédera à une vérification plus approfondie sur les aspects suivants :

- l'offre est présentée dans la langue exigée par l'adjudicateur,
- L'offre est accompagnée des preuves et documents demandés par l'adjudicateur, d'une durée de validité de 3 mois ou selon leur validité indiquée (art.32 al 3)
- l'offre est remplie complètement selon les indications de l'adjudicateur,
- l'offre est signée et datée par la ou les personnes responsables de l'offre.

### 3.6 CONFLIT D'INTERET

---

Aucun candidat, membre, associé ou sous-traitant ne doit se trouver en situation de conflit d'intérêt avec des membres du comité d'évaluation. Un conflit d'intérêt est déterminé notamment par le fait qu'un bureau ou un collaborateur, ainsi qu'un associé est en relation d'affaire ou possède un lien de parenté avec un des membres du comité d'évaluation.

### 3.7 PREIMPLICATION

---

Toute personne qui a participé à la préparation et à l'organisation de la procédure, n'est pas autorisée par l'adjudicateur à y participer.

Les auteurs d'études et mandats préalables sont autorisés à participer. L'étude ci-dessous est disponible dans les annexes de l'appel d'offre, par conséquent le bureau cité est autorisé à répondre à l'appel d'offre.

- Mandat d'illustrations nature pour Versoix, Eric Alibert, 2013-2014

### 3.8 LANGUE OFFICIELLE DE LA PROCEDURE ET POUR L'EXECUTION DU MARCHE

---

La langue officielle acceptée est le français.

### 3.9 DEVISE MONETAIRE APPLICABLE

---

La devise monétaire officielle acceptée pendant la durée de la procédure et pour l'exécution du marché est le Franc suisse (CHF).

### 3.10 PROPRIETE ET CONFIDENTIALITE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS

---

Tous les documents et études déposés par le candidat sont de la propriété exclusive de l'adjudicateur. Il en va de même pour les documents des candidats qui ont été indemnisés pour leurs prestations. Lors du dépôt de son dossier, il appartient au candidat d'indiquer les pièces qu'il considère comme confidentielles (cf. annexe xxx).

### 3.11 DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE

---

La durée de validité de l'offre est de 2 ans à compter de la date du dépôt de l'offre. Une candidature déposée est considérée comme définitive et ferme.

### 3.12 VARIANTE D'OFFRE

---

Les variantes d'offre ne sont pas admises et ne seront donc pas prises en considération pour l'évaluation multicritères et lors de la décision d'adjudication.

Toutefois, si une équipe a néanmoins déposé des propositions d'optimisation du cahier des charges, des suggestions ou une variante d'exécution ou de l'étude, l'adjudicateur peut en tenir compte lors des discussions contractuelles si cette équipe est adjudicataire du marché.

### 3.13 INDEMNISATION

---

L'élaboration du dossier, au sens du point 3.3, ne donne pas droit à une indemnité.



## 4. EXIGENCES ADMINISTRATIVES DE LA PROCEDURE

### 4.1 BASES LEGALES

---

La présente procédure est soumise au règlement L6 05.01 du 17 décembre 2007 sur la passation des marchés publics.

### 4.2 ENGAGEMENTS DE L'ADJUDICATEUR

---

L'adjudicateur s'engage auprès des candidats à :

- traiter de manière confidentielle toutes les informations et documents portés à sa connaissance durant la procédure ; font exception les renseignements qui doivent être publiés lors de et après l'adjudication;
- interdire l'accès aux documents et informations par des tiers ou toutes personnes externes à la procédure, sans le consentement du candidat;
- organiser la procédure avec un esprit d'équité, d'impartialité et de loyauté ;
- assurer la transparence de la procédure.

### 4.3 DELAIS POUR LES QUESTIONS

---

Les questions éventuelles doivent parvenir au plus tard le "Lundi 5 mai 2014 à 12h00"

**A l'adresse suivante:**

[info@midarchitecture.ch](mailto:info@midarchitecture.ch)

L'adjudicateur répondra uniquement aux questions arrivées dans le délai fixé, posées par écrit et transmises sous la forme électronique (e-mail).

L'adjudicateur ne traitera aucune demande par téléphone. Les questions doivent être précises et concises, avec référence à un chapitre et/ou à un document remis par l'adjudicateur. Ce dernier répondra aux questions, dans un délai raisonnable, par voie électronique (e-mail), il transmettra les réponses à tous les candidats.

### 4.4 OUVERTURE DES OFFRES

---

L'adjudicateur ne procédera pas à une ouverture publique des dossiers de candidatures. L'ouverture des dossiers d'appel d'offres est un acte formel de réception qui est sujet à une vérification plus approfondie par la suite.

### 4.5 AUDITION DES CANDIDATS

---

L'adjudicateur informera ultérieurement les soumissionnaires du jour, de l'heure exacte et de la durée de leur audition **si cette dernière s'avère nécessaire.**

L'adjudicateur se réserve le droit de réaliser ou non des auditions.

Le déroulement de l'audition serait identique pour tous les soumissionnaires, à savoir :

1. l'adjudicateur débute en présentant les personnes présentes ;
3. le soumissionnaire présente brièvement son offre ;
4. le soumissionnaire répond aux questions de l'adjudicateur ;
5. le soumissionnaire rappelle les points forts de sa candidature;
6. l'adjudicateur conclut en précisant la suite qui va être donnée à la procédure.

Durée maximum 30 minutes par candidat.

#### 4.6 CRITERES D'ADJUDICATION

---

##### Critères et éléments d'appréciations, pondération:

|              |  |              |
|--------------|--|--------------|
| 1.           | Références similaires, Compatibilité visuelle des œuvres avec le projet de signalétique (sur la base des références et expérience) | 30 %         |
| 2.           | Organisation du candidat   | 30 %         |
| 3.           | Qualité économique de l'offre  | 20 %         |
| 4.           | Disponibilité et flexibilité du candidat   | 20 %         |
| <b>TOTAL</b> |  | <b>100 %</b> |

---

#### 4.7 EVALUATION DES OFFRES

---

L'évaluation des offres se basera exclusivement sur les documents fournis par les candidats. L'évaluation des offres est placée sous la responsabilité de l'adjudicateur qui s'adjoindra l'aide du comité d'évaluation.

#### 4.8 NOTATION DU PRIX

---

La notation du prix offert se fera selon la méthode suivante T2 : prix offert le plus bas à la puissance 2, multiplié par la note maximale possible (note 5), le tout divisé par le montant de l'offre concernée à la puissance 2. Le prix offert le plus bas peut être celui estimé par l'adjudicateur si celui-ci est justifié pour des raisons de limite budgétaire qui ne peut en aucun cas être dépassée et s'il est en dessous de celui de l'offre la plus basse.

#### 4.9 COMITE D'EVALUATION

---

Pour toute la procédure, l'adjudicateur a décidé de mettre en place un comité d'évaluation, il est composé des membres suivants :

M. Yves Bourguignon, chef de service conservation de la nature (DGNP)  
Mme Armelle Combre, directrice du service de la communication (DETA-SG)  
M. Luc Deley, chef du service des activités de plein air  
M. René Longet, président de la sous-commission sites et biotopes de la CCDB  
Mme Alexandra Maraia, chargée du programme sensibilisation nature (DGNP)  
M. Gilles Mulhauser, directeur général (DGNP)

Suppléants :

M. Patrik Fouvry, directeur des espaces naturels (DGNP)

#### 4.10 CONTROLE DE L'OFFRE

---

L'adjudicateur procède à un contrôle technique et arithmétique de l'offre. Seules les erreurs évidentes de calcul peuvent être corrigées.

Une erreur de calcul manifeste du prix unitaire ou global, ainsi qu'un prix unitaire ou global manifestement trop bas doivent être vérifiés au préalable auprès du candidat concerné, notamment par le fait que ses prix n'ont aucun rapport avec ceux pratiqués habituellement ou avec ceux offerts par les autres équipes.

La décision d'exclusion intervient d'office pour des erreurs manifestes répétitives, prépondérantes ou abusives au point de porter un préjudice à la crédibilité de l'offre dans son entier.

#### 4.11 DECISION D'ADJUDICATION

---

La décision d'adjudication sera notifiée par écrit, sommairement motivée, aux candidats qui auront participé à la procédure et dont l'offre est recevable.

Chaque candidat recevra un tableau d'analyse multicritères qui indiquera les résultats de tous les candidats.

#### 4.12 VOIES DE RECOURS

---

L'adjudication est sujette à recours dans les 10 jours auprès de la chambre administrative de la Cour de justice de la République et Canton de Genève (V L6 05.01). Le recours n'a pas d'effet suspensif, sauf s'il est accordé, ou sur demande du candidat, par l'autorité de recours.

#### 4.13 SIGNATURE DU CONTRAT SUITE A LA DECISION D'ADJUDICATION

---

Du point de vue juridique, les contrats conclus suite à la décision d'adjudication se baseront sur les cahiers des charges et sur les propositions d'optimisation, le cas échéant, des candidats lors de l'appel d'offres. Ce qui signifie que les documents d'appel d'offres sont destinés en premier lieu à l'évaluation et à la comparaison des offres pour adjudication; le contrat final seul faisant foi.

Le montant de l'adjudication ne représente pas un engagement contractuel, tout comme une décision d'adjudication n'engage pas l'adjudicateur à signer un contrat si des conditions d'exécution ne sont plus réunies.

## 5. ANNEXES

- Annexe 01 : Exemple d'un tableau de contenu
- Annexe 02 : Calibrage du graphisme pour les panneaux de type C, D et E.
- Annexe 03: Conditions générales de l'Etat de Genève (DETA) service de la communication pour les agences de communication et assimilées, les illustrateurs, les rédacteurs et les graphistes.
- Annexe 04 : Illustrations pour le massif de Versoix, Eric Alibert, 2013.
- Annexe 05 : Concept de signalisation